

RASSEMBLEMENT CONTRE LE FICHAGE

Suite à la manifestation à Lyon contre la loi Loppsi 2, Christine passe devant la cour d'appel de Lyon mardi 22 mars 2011 à 13h30. Condamnée à trois mois de prison ferme en comparution immédiate, elle comparait pour refus de prélèvement ADN, refus de prise d'empreintes digitales et rébellion.

Refusons les critères d'innocence ou de culpabilité imposés par les uniformes et les robes noires, et manifestons notre soutien avec celles et ceux qui refusent de participer à leur propre fichage et, plus largement, avec toutes celles et ceux qui refusent de se soumettre aux flics, aux juges ou aux matons.

Les prises d'empreintes digitales et de photos anthropométriques alimentent le FAED (Fichier automatisé des empreintes digitales) de la même manière que les prélèvements ADN alimentent de leur côté le FNAEG (Fichier national automatisé des empreintes génétiques). Sous couvert d'arguments scientifiques faisant office de vérité, les informations de ces fichiers permettent, par comparaisons et recoupements, l'identification, l'inculpation puis bien souvent la condamnation d'un nombre toujours plus important de personnes. Ces deux fichiers participent d'un large fichage de la population, visant principalement les plus pauvres, au même titre que l'ensemble des 60 autres fichiers de police et de justice (Voir encadrés sur les fichiers de keufs.), mais aussi de tous les fichiers d'administrations publiques (pôle-emploi, caf, impôts, carte vitale, base élève,...) ou privés (banques, assurances, opérateurs téléphoniques, facebook, twitter, etc.). Si, indépendamment, chacun de ces fichiers étaient déjà une mine d'informations pour les flics et les juges, la récente loi LOPPSI 2 vient d'autoriser la mise en place du logiciel AJDR CDS,

(Initialement nommé Périclès il est à présent rebaptisé sous cet acronyme imprononçable: Application judiciaire dédié à la révélation des crimes et délits en série.), une sorte de super moteur de recherche qui va permettre d'accélérer et de faciliter la consultation et le recoupement des informations contenues dans ces différents fichiers et sources publiques. En un clic les flics pourront comparer tous les numéros mobiles présents dans le périmètre de tel relais avec tous les numéros de CB ayant pratiqué une opération dans ce même secteur, avec toutes les informations des témoignages, dépositions et rapports enregistrés dans les fichiers de police, avec tous les signalements de plaques d'immatriculations enregistrés dans le FPR (Fichier des Personnes Recherchées), avec toutes les informations rendues volontairement publiques sur les réseaux sociaux, etc., etc.

Le fichage agit tel un maillage qui, au quotidien, récolte une multitude d'informations sur nos vies afin d'identifier et classer des comportements et des individus. Il a pour but d'aider à déceler toutes les déviations à la norme et les écarts aux sentiers balisés pour tenter de les recadrer au plus vite à coup d'éducateurs, de psy, d'AS, de flics, de juges et de matons.

Un outil parmi d'autres qui permet à l'Etat de contrôler et de gérer au mieux la classe laborieuse, au profit du Capital.

La justice, quant à elle, tente trop souvent de nous diviser, cherchant à démarquer celles et ceux qu'elle tient sous son joug du reste de la population dans le but de les rendre indéfendables.

Or, manifester un soutien lors d'un procès peut faire basculer un rapport de force trop souvent en notre défaveur, il est donc important de créer des solidarités pour sortir de l'isolement et du cloisonnement dans lequel le système cherche à nous maintenir.

**mardi 22 mars 2011 à 13h30
devant la cour d'appel de Lyon.**



RAPIDE DESCRIPTIF de quelques fichiers de keufs

parmis près de soixante autres dépendants aussi du ministère de l'intérieur.

Biométrie

FNAEG (Fichier National Automatisé des Empreintes Génétiques) Il rassemble l'ensemble des « profils » ADN prélevés sur des personnes ainsi que les traces récoltées sur certains lieux de crimes ou délits. Avec la LOPPSI, les relevés sur les lieux de vols avec violence ou effraction deviennent automatiques. Aujourd'hui, tous les suspects de crimes et délits (à l'exception notable des délits financiers) sont tenus de se soumettre au prélèvement. Il est également demandé à des témoins, voire à de simples voisins. Il contenait début 2010, plus d'un million de personnes.

FAED (Fichier Automatisé des Empreintes Digitales) Créé en 1987, il rassemble, d'une part les photos anthropométriques et empreintes digitales et palmaires issues des relevés effectués sur des personnes, et d'autre part, les traces récoltées sur les lieux de crimes ou délits. Les prises d'empreintes et de photos peuvent être demandées à tous les suspects de crimes ou délits, soit quasiment lors de chaque placement en garde-à-vue. Le FAED contenait, début 2010, plus de 3,5 millions d'empreintes digitales et palmaires.

L'ensemble des données de ces deux fichiers, FNAEG et FAED, ainsi que d'« autres informations à caractère personnel » vont être partagées avec les polices d'autres pays européens, à savoir la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Autriche, et ce depuis la ratification du Traité de Prüm (Schengen III) en 2007 (huit autres pays ont annoncé leur souhait d'adhérer à ce traité : Slovaquie, Italie, Finlande, Portugal, Bulgarie, Roumanie, Grèce et Suède).



Antécédents judiciaires

ARIANE (Application de Rapprochements d'Identification et d'Analyse pour les Enquêteurs) Cette base de données entrera en utilisation cette année, par le biais de la loi LOPPSI 2. Il s'agit du regroupement de deux fichiers préexistants, dits d'antécédents judiciaires, de la police et de la gendarmerie : le STIC – Système de Traitement des Infractions Constatées de la police nationale, et le JUDEX – système JUdiciaire de Documentation et d'Exploitation de la gendarmerie. Les nombreuses infos contenues dans ces fichiers sont issues des comptes rendus d'enquêtes de police judiciaires sur tous les crimes, délits et infractions de 5ème classe. Elles concernent les « suspects », les « victimes », les objets, les faits, lieux et modes opératoires relatifs à ces enquêtes.

Contrôle

FPR (Fichier des Personnes Recherchées) Fichier le plus consulté par les keufs, c'est notamment lui qui est utilisé lors des contrôles d'identité. Légalisé en 1996, il récence des personnes dans le but de les contrôler voire de les interpeller, dans le cadre d'enquêtes judiciaires, d'obligations ou d'interdictions judiciaires, d'applications de peines, d'arrêté de reconduite à la frontière ou d'obligations de quitter le territoire, du délit continu de refus de prélèvement ADN, de recouvrements de dettes auprès du Trésor Public, d'interdictions de stades, de désertions

militaire, etc. Tous les pays Européens membres de l'espace Schengen y ont accès par le biais du SIS (Système d'Information Schengen). Depuis 2006, les compagnies ferroviaires, aériennes et maritimes doivent transmettre les données concernant les passagers aux keufs, en vue d'être comparées avec le FPR.

Recoupement

AJDRCD (Application judiciaire dédiée à la révélation des crimes et délits en série) C'est un logiciel fonctionnant comme un moteur de recherche avec lequel les flics pourront avoir accès simultanément à l'ensemble des fichiers du ministère de l'intérieur mais aussi certains autres des administrations publiques et sociétés privées. (Voir texte page 1)

Renseignements

En 2008, la DCRI (Direction Centrale du Renseignement Intérieur) fut créée sur la base de la fusion de la DST (Direction de la surveillance du Territoire) et des RG (Renseignements Généraux). Forte de 4000 keufs elle est destinée à gérer tout ce qui « relève de l'intérêt de la nation » : terrorisme, grands mouvements de contestation, intelligence économique, etc. Ce qui, dans le jargon des bleus, relève du « milieu fermé ». Toutes ses activités sont placées sous le « secret défense ».

Dans la foulée, une partie du renseignement initialement effectué par les RG, est attribué à une section de la police nationale (1000 keufs) : la Sous Direction de l'Information Générale (SDIG). Cette dernière traite de ce qui relève du « milieu ouvert » : comptage de manifestants, violences urbaines, conflit sociaux,...

Dans le cadre de cette fusion, deux fichiers ont été créés :

CRISTINA (Centralisation du Renseignement Intérieur pour la Sécurité du Territoire et des Intérêts Nationaux) Attribué à la DCRI, il est attribué principalement à l'anti-terrorisme et au contre espionnage. Les infos des fichiers de la DST et des RG y ont été versées. Y figurerait en outre, les archives d'écoutes téléphoniques et internet. Aucune information précise à son sujet, son contenu est classé « secret-défense ».

EDVIRSP (Exploitation Documentaire et de la Valorisation de l'Information Relative à la Sécurité Publique) Initialement présenté sous le nom d'EDVIGE, il fut quelque peu modifié avant d'être mis en place. Attribué à la SDIG, il vise ceux dont l'activité pourrait porter atteinte à la sécurité publique et les personnes faisant l'objet d'enquête administrative pour déterminer si le comportement est compatible avec leur métier (secteur nucléaire, convoyeurs de fonds, vigiles,...). Outre l'état civil, les signes physiques et photos, y figure aussi les activités publiques, comportements et déplacements, information sur l'entourage (connaissances, amis, famille,...), origines raciales, opinions politiques, philosophiques, religieux, d'éventuelles activités syndicales, etc..

S'opposer au fichage... et au monde qui va avec !

Ce qui suit est un extrait annoté d'un texte publié dans le *Bulletin de contre-info en Cévennes* N°10 d'avril 2010.

Dès la fin du XIXe siècle, par l'entremise du tristement célèbre Bertillon, les relevés d'empreintes digitales, au milieu d'autres critères anthropométriques (taille de la tête, du majeur, de l'auriculaire, du pied gauche, de la coudée,...), sont introduits dans les pratiques policières et judiciaires. Déjà les outils pour contrôler et gérer la population se multipliaient : le livret ouvrier, instauré en 1803, est utilisé pendant un siècle et permet aux autorités et aux nouveaux employeurs de contrôler l'embauche, les déplacements, la satisfaction des anciens patrons ; un « carnet anthropométrique » pour les Tsiganes apparaît au début du XXe siècle, réformé en 1963, il existe toujours ; le port de la carte d'identité, imposé en 1917 aux étrangers, est rendu obligatoire pour tous en 1940, par le gouvernement de Vichy...

Actuellement, ce phénomène se développe de manière exponentielle, sous l'impulsion d'une logique sécuritaire et grâce à la massification de l'informatique [...]. Cette frénésie de classement permet à L'État, grand gestionnaire des ressources humaines, de manager et de contrôler la population, de la masse à l'individu. Il orchestre scientifiquement les classes laborieuses, du domicile au travail, au plus rentable. Avec l'aide de ses conseillers, sociologues et autres spécialistes des sciences humaines, il isole des catégories sociales, qu'il surveille et réprime spécifiquement : migrants, « gens du voyage », « bandes de jeunes », « islamistes », « anarcho-autonomes », etc – un remake des fameuses « classes dangereuses ». L'État, outil de la classe dominante, gère la force de travail en organisant son renouvellement (transports, éducation, santé...), pour assurer la production durablement, et en combattant les antagonismes (luttés sociales, absentéismes, fraudes, vols...). Cette grande entreprise est d'abord maintenue par la persuasion et l'acceptation (mirages de la consommation, de la modernité ou de la démocratie), corolaire indispensable à la mise au pas de la population par la peur ! En temps de « récession », s'applique la célèbre devise : plus la carotte est petite, plus gros est le bâton ! Les restructurations économiques actuelles appauvrissent la plupart (hormis les dirigeants) et laissent beaucoup de personnes sur le carreau. L'État déploie donc un arsenal répressif pour prévenir et endiguer les révoltes et insoumissions : « lois sécuritaires » en série [loi LOPPSI II voté le mois dernier]¹, nombreuses réformes de la police et de la justice, constructions de prisons en cascade. Il doit préserver les valeurs essentielles qui fondent et entretiennent les inégalités sociales : respect de l'autorité, propriété privée, travail, morale. Il doit défendre



sa classe et ses valeurs, aujourd'hui plus cruellement que dans un passé récent, face aux flots de pauvres, d'ici ou d'ailleurs, produits par la machine capitaliste. **Ce ne sont pas les dérivés d'un système qui glisserait vers un autre (fasciste ou totalitaire), c'est l'État et son régime démocratique qui adapte sa gestion de la population aux nécessités économiques.**

La science apporte dans le domaine répressif une contribution notable. La justice, pour condamner, se drape d'une prétendue objectivité. Elle utilise tout un tas d'experts (psychiatres, graphologues, experts en balistique...) pour établir la « preuve formelle ». C'est une cour de spécialistes, tous renfermés dans leurs domaines désincarnés, qui imposent leurs sentences aux accusés. L'utilisation des profils ADN s'intègre en plein dans cette mascarade. La présence d'une « trace »² ADN sur la scène d'un crime dont

le « profil » correspond à celui d'un suspect, fait de celui-ci le coupable parfait. Pourtant, la facile dispersion de ladite « trace » (un cheveu, un cil, un bout de peau ou d'ongle, un mégot...) ou la possibilité que deux personnes aient le même « profil » (constats faits à plusieurs reprises - exemples dans la brochure *Du sang de la chique et du mollard* !) sont des éléments de bon sens qui devraient remettre en question l'autorité de ces blouses blanches et robes noires.³ La science prétend analyser le réel, alors qu'elle n'en est qu'une représentation. Elle supprime les contraintes physiques et humaines de ses équations, « les facteurs négligeables », pour affirmer sa Vérité. C'est sur ses abstractions que la justice condamne avec assurance, que les industries génèrent toutes ces pollutions et que le système économique entraîne la misère sociale. Au-delà d'une quelconque rationalité, c'est le dogme qui nous est imposé. La Monarchie s'appuyait sur le droit divin pour asseoir son autorité. L'État républicain, quant à lui, se justifie par la « Vérité scientifique ».

En toute époque et en tout lieu, la justice est rendue par les puissants, suivants leurs codes et leurs lois, pour défendre leurs intérêts. Le décor change, avec l'illusionniste ; aujourd'hui le spectacle démocratique lui a offert les masques des « valeurs humanistes » ou de « l'impartialité ». Les comédiens de cette mascarade prétendent la neutralité pour cacher le caractère social et politique de leur tâche. La justice garde comme finalité la répression des déviants à la morale et à l'ordre social. Dans un monde où l'argent et la propriété font tout, elle condamne les pauvres qui se sont fait prendre à vouloir briser, même l'espace d'un instant, la



Le collectif Kaliméro sous le soleil

(Sud-est de la France) est une caisse de solidarité avec les inculpés de la guerre sociale (pour payer des frais liés aux procès et incarcérations...), c'est aussi un outil pour intensifier les rapports de force face à la justice de classe en faisant circuler les informations sur les procédures et incarcérations en cours, en appelant éventuellement à des rassemblements devant les tribunaux, en tissant des jonctions entre les différentes luttes.

Contact : kalimerosouslesoleil@no-log.org

monotonie d'une vie de main-d'œuvre, corvéable à merci. Le banc des prévenus est rempli de dépossédés, d'enragés rongant leurs freins, que la justice prétend remettre dans le droit chemin par ses sermons hypocrites et ses condamnations vengeresses. Une justice de classe donc, qui, quotidiennement, condamne en fonction de critères socio-économiques, en renvoyant l'accusé à ses « erreurs » personnelles. Le prévenu serait le seul « coupable » de la situation, pour dégager toute responsabilité à la société. En individualisant ainsi son exercice, la justice cherche aussi à nous priver de nos moyens de nous défendre, en ôtant le caractère politique de la légalité et du crime. Chaque affaire est le miroir des inégalités et de la misère sociale. C'est d'abord en dénonçant cet état de fait que l'on peut espérer que se construisent des solidarités réelles face à la répression. Ensuite seulement, on peut espérer que se développent des résistances capables de contrecarrer l'avancée du bulldozer capitaliste.

Aujourd'hui, beaucoup sont écrasés, et n'arrivent pas à relever la tête sous le poids de la machine judiciaire. Chacun essaie de gérer son affaire, au mieux, tant que c'est possible. La frénésie législative de cette dernière décennie, en augmentant le nombre de crimes et délits, a logiquement augmenté le nombre des prévenus à la barre des tribunaux. Le pouvoir s'étend, mais certains ne voudraient y voir que des dérives et des abus dont ils seraient injustement victime, ce qui légitime, du coup, la répression pour les autres.

Reprenons l'offensive plutôt que de pleurnicher après l'État de droit ou de baisser la tête en se maintenant dans une position de victime... La plupart ne sont pas dupes, et la révolte, bien que souvent mise en sourdine, est quotidienne dans les tribunaux.

Se retrouver face à des flics ou

des juges qui mettent la pression pour faire cracher l'ADN, nous prendre en photos et nos empreintes digitales n'est pas un moment très agréable à passer, le refus d'être enregistré dans le FNAEG ou les FAED est un acte d'insubordination et de protection face à la logique du fichage. Si le code pénal prévoit de punir le refus de prise d'ADN (jus-

qu'à deux ans de prison ferme et 30 000€ d'amende) et le refus de prises de photos et d'empreintes digitales (jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende), en pratique, ces refus ne sont pas systématiquement poursuivis et les peines sont généralement, pour les personnes qui ne sont pas incarcérées, de quelques centaines d'euros. Il faut affirmer une solidarité avec toutes celles et ceux qui refusent de cracher, et parfois également de donner leurs empreintes digitales ou de se faire prendre en photo. Cette solidarité ne doit cependant pas faire l'économie d'une critique réelle

de la société de classe qui produit le fichage. Lorsque la répression referme ses griffes, c'est toujours pour protéger les intérêts économiques et l'ordre social qui les garantit. Il y a donc une nécessité certaine à tirer les ficelles afin d'identifier la totalité de ce à quoi l'on s'oppose.

Refuser de participer à son propre fichage, refuser de se soumettre aux flics, aux juges ou aux matons, c'est aussi prendre part à la lutte contre ce monde capitaliste. Des solidarités sont à créer pour sortir de l'isolement et du cloisonnement dans lequel le système cherche à nous maintenir. Les luttes sont à construire et à multiplier.

Notes:

¹ Un fourre-tout sécuritaire qui « est en fait un plan quinquennal (2009-2013) de gestion répressive de la société. Elle succède à la LOPSI, qui concernait les 5 années précédentes. Ces plans s'intègrent à toute une série de lois sécuritaires qui s'intensifient depuis 2001 en France (loi sur la Sécurité Quotidienne, Loi sur la Sécurité Intérieure, lois Perben 1 & 2, loi sur la prévention de la délinquance, etc.) en tout, 17 lois en moins de dix ans) et fleurissent partout en Europe et dans le monde. » Extrait de la brochure *Loppsi2 : outils et méthodes pour performer la guerre aux pauvres*.

² « On dit une « trace » et un « profil » ADN. La « trace », c'est le morceau de corps humain qui va être étudié : un poil par exemple. La trace contient un ADN nucléaire et/ou mitochondrial. De chaque trace, on peut sortir un « profil », qui se présente sous la forme d'une suite de lettres qui correspondent à une partie de l'ADN d'un individu. Ce n'est qu'un petit bout de toute la séquence ADN. Les scientifiques choisissent quelques endroits de la séquence ADN. Un profil ADN correspond à l'analyse de 8 ou 15 points de la séquence ADN. » Extrait de la brochure *Du sang de la chique et du mollard !*

³ Il serait également possible d'utiliser ces mêmes éléments de contestation de la vérité scientifique à de nombreux autres modes d'identification comme l'empreinte digitale, les photos ou images de caméra de vidéosurveillance, etc., qui eux aussi sont souvent avancés comme preuve formelle de l'identité d'un suspect et de sa culpabilité

POUR PLUS D'INFORMATIONS

► sur le **fichage ADN** voir les brochures : *Du sang de la chique et du mollard !* ; *“Ouvrez la Bouche”, dit le policier ; L'apparence de la certitude - L'ADN comme « preuve » scientifique et judiciaire.*

Disponibles sur <http://adn.internetdown.org>

► sur la **loi LOPPSI 2** voir la brochure : *Looppsi 2: outils et méthodes pour performer la guerre aux pauvres.*

Disponible sur <http://abasloppsi.flex.net>

► sur les **droits et trucs à savoir en garde-à-vue** voir le livre *Face à la police face à la justice.*

Téléchargeable sur <http://www.guidejuridique.net>